

CONSEIL MUNICIPAL
DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – BLANCHARD - PERRINET - SOUDET – CHENOT Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOUCHARD – BONNEFOY – LE MOUEL - BOURREAU
Anne-Marie BARBIER a donné procuration à Hervé BOUCHARD
Brigitte TAUPIN a donné procuration à Béatrice BOISSEAU

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

- Acquisition Licence 4

Comme indiqué dans le précédent conseil, après vérification, il est possible d'obtenir la Licence IV, nous devons désigner un élu pour la formation obligatoire qui permettra d'utiliser cette licence.

- Détermination des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

La trésorerie demande désormais une délibération afin de régler les dépenses pour les fêtes et cérémonies sur le compte 6232, je vous propose d'y indiquer les dépenses suivantes :

- Diverses prestations, cocktails repas servis lors de cérémonies officielles, vin d'honneur pour le 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, inaugurations et autres manifestations,
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles, paniers garnies et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, pacs, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Fournitures de livres : à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, prix de l'école, arbre de Noël,
- Fournitures de jouets et friandises pour les enfants : à l'occasion de l'arbre de Noël,
- Les décorations de Noël, illuminations de fin d'année,
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc...)
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

- Attribution de cartes cadeaux au personnel

Comme pour la délibération précédente la trésorerie demande de justifier l'octroi de cartes ou chèques cadeaux au personnel communal afin que cela ne soit pas considéré comme un avantage en nature dissimulé.

- Modification du tableau des emplois Communaux

Jacky et Sébastien peuvent prétendre à un avancement de grade pour cela une mise à jour du tableau des effectifs est requise.

- Création de poste (Isabelle Blanchard quitte la séance)
 - Agent de maîtrise principal
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Afin de faire bénéficier à Jacky et Sébastien de l'avancement de grade cité précédemment, il est demandé par le centre de gestion du Cher la création de ces 2 postes.
(Isabelle Blanchard reprend sa place)

- Convention avec le centre de gestion 18 pour la saisie des postes à pourvoir sur le site de l'emploi public territorial

Jacky partira en retraite en septembre 2024, il va donc être nécessaire de recruter un nouvel agent, pour cela, il est obligatoire d'ouvrir ce poste sur le site de l'emploi public territorial. Le centre de gestion du Cher peut venir en aide aux collectivités pour diffuser les postes vacants il convient donc de déléguer cette mission au CDG 18 par le biais d'une convention.

- Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry :
 - Sécurisation du carrefour du Plessis
 - Mise à niveau des Tampons d'assainissement route du Pont de Larcher

Deux courriers ont été transmis à la Communauté de Communes afin de solliciter un fonds de concours pour les 2 projets cités en objet. Sachant que pour le projet d'aménagement du carrefour du Plessis la commune va faire une demande de subvention au titre des amendes de police qui permettait d'obtenir jusqu'à 50% de la dépense HT (dans la limite de 50 000 euros) le devis étant à ce jour d'environ 30 000 euros HT une probabilité de subvention d'un montant de 15 000 euros est envisageable. La commune ayant obligation de prendre à sa charge 20% (6 000 euros) il pourrait être demandé une subvention de 30% (9 000 euros) à la CDC.

Concernant l'assainissement nous n'avons pas encore reçu les devis une demande de 2 500 euros a tout de même été demandée à la CDC.

- Fonds de concours voirie 2023

Dans le cadre de la phase 3 des travaux de voirie route de la Jorandière un fonds de concours est à verser à la CDC le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant des travaux	HT 23 929.10€	TTC 28 714.92€
- Fonds de concours de la commune	HT 4 785.82€	TTC 5 742.98€
- Communauté de Communes	HT 19 143.28€	TTC 22 971.94€

- Décisions modificatives

Il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011

60622 :	1 000.00€
6068 :	-1 500.00€
61558 :	1 500.00€
6156 :	500.00€
6184 :	-2 000.00€
6188 :	-900.00€
6232 :	500.00€
6262 :	300.00€
6288 :	100.00€

Chapitre 65 :

6557 :	100.00€
6512 :	200.00€
6535 :	200.00€
TOTAL :	0.00€

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre 20

2051 :	4 200.00€
--------	-----------

Chapitre 23 :

2313 :	- 4 200.00€
TOTAL :	0.00€

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Comme chaque année la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement est réalisé.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.